

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE

DECRET N° 70/123 du 21/4/70

portant nomination de M. SIANARD Charles-Maurice,  
Administrateur des S.A.F., en qualité de Directeur  
Général de l'Administration du Territoire -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution ;  
Vu le décret 69/307 du 23 Août 1969 portant organisation de la  
Direction Générale de l'Administration du Territoire ;  
Vu le décret 64/4 du 7 Janvier 1964 fixant les indemnités de  
représentation accordées aux titulaires des postes de direction et de  
commandement ;  
Sur le rapport du Ministre de l'Administration du Territoire ;  
Le Conseil d'Etat entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - M. SIANARD Charles-Maurice, Administrateur des S.A.F., est  
nommé Directeur Général de l'Administration du Territoire, poste à  
pourvoir.

ARTICLE 2. - M. SIANARD Charles-Maurice bénéficiera de l'indemnité de  
représentation prévue à l'article 3 du décret 64/4 du 7 Janvier 1964  
susvisé.

ARTICLE 3. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au  
présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service  
de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République Popu-  
laire du Congo./-

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil d'Etat,  
Le Ministre de l'Administration  
du Territoire,



D. ITOUA.-

P. le Ministre des Finances et du  
Budget,

Le Vice-Président du Conseil  
d'Etat, chargé de l'intérim,

Fait à Brazzaville, le 21 AVRIL 1970



Le Chef de Bataillon Marien N'GOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales, de  
la Santé et du Travail,



C. N'GOUATO.-

Commandant A. RAOUL.-